

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS136

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 11

Supprimer les alinéas 41 et 42.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a prévu comme mission légale du CFA l'accueil des jeunes en séquences d'observation, stages d'initiation ou période de formation en milieu professionnel.

Cet amendement propose de le supprimer.